

INSCRIPTION DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Auprès du secrétariat ou de la direction du Jeudi 31 août au lundi 11 sept 2023.

Jeudi 31/08	Vend 01/09	Lundi 04/09	Mardi 5/09	Merc 06/09	Jeudi 07/09	Vend 08/09	Lundi 11/09
	Ste Sigolène		Ste Sigolène	Monistrol	Ste Sigolène	Ste Sigolène	
	09h-12h		09h-12h30	09h-12h	09h-12h	09h-12h30	
Ste Sigolène		Ste Sigolène		Ste Sigolène	Monistrol		Ste Sigolène
17h-19h		14h-17h		13h30-16h30	16h-18h30		14h-18h

- à Monistrol sur Loire : Maison des Associations - Place Maréchal de Vaux.

- à Sainte-Sigolène (Secrétariat) : Maison de la Musique - 2 Avenue de Marinéo.

Et lors du forum des associations le samedi 02/09/2023 à Ste Sigolène (9h-12h) et le samedi 09/09/2023 à Monistrol (14h-17h30).

Aucune inscription ne sera prise en compte sans un dossier complet et accompagné du règlement annuel.

Essai gratuit possible lors des deux premiers cours avec fiche remplie (sans le règlement).

MODALITES D'INSCRIPTION

↳ Les cours de danse classique et de modern'jazz sont dispensés par Pauline CARCEL. **Seule cette dernière peut décider du niveau et du groupe dans lequel évolue chaque élève.**

↳ Nous vous remercions de nous transmettre une **adresse courriel valide.**

↳ **Début des cours à partir du MARDI 19 septembre 2023.** Pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exception.

↳ Tous les cours se déroulent au studio du **Pôle enfance danse - 10 Avenue de Marinéo - 43600 Ste Sigolène.**

↳ Pour pouvoir accéder aux cours, les élèves doivent avoir remis la totalité des pièces requises (y compris le certificat médical) et être à jour des paiements.

↳ Il est demandé une **tenue** adaptée à la pratique de la danse (commande groupée pour les classes classique IC3.4 et cycle II classique et jazz), à savoir :

- Pour les cours d'Eveil et initiation et de CLASSIQUE : justaucorps et jupette séparée du justaucorps (**pas de tunique**) de la couleur correspondant au niveau du cours, collant et chaussons 1/2 pointes soit **Eveil et initiation : ROSE** - Cycle I 1^{ère} et 2^e année : **BLANC** - Cycle I 3^e et 4^e année et Cycle II : à voir avec le professeur (commande groupée).

- Pour les cours de MODERN'JAZZ : socquettes et pour le Cycle I 1^{ère} et 2^e année : **justaucorps BLANC et collants ou caleçon NOIR** - Cycle I 3^e et 4^e année : **brassière et shorty NOIR** - Cycle II : à voir avec le professeur (commande groupée). Adulte : une tenue confortable et socquettes.

↳ Spectacle de danse : Les élèves s'engagent à participer à TOUTES les représentations du spectacle de danse. En cas d'absence signalée après le 1^{er} mars 2024, les costumes et accessoires commandés par l'EIMD seront facturés à la famille.

PIECES A FOURNIR

Fiche de renseignements dûment remplie et signée (1 fiche par élève)

Autorisation d'utilisation d'image complétée et signée.

1 CERTIFICAT MEDICAL attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse.

Règlement par **1 chèque** du montant annuel ou **3 chèques** du montant trimestriel (encaissement 11/2023, 01/2024 & 04/2024 ou **6 chèques** (encaissement au début des mois de novembre, décembre 2023, janvier, février, mars et avril 2024) à l'ordre de **EIMD des Marches du Velay/Rochebaron**. Possibilité de régler en **espèces** ou par **chèques-vacances** ou par **coupons-sport** (Echange chèque contre chèque-vacances ou coupons-sport possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2023). **Toute année commencée est due dans sa totalité.** En cas de non-paiement des frais d'inscription, des frais de traitement de dossier de 30€ seront facturés à la famille à partir du 2^{ème} rappel. Les règlements concernant les frais d'inscription de juin 2023 seront encaissés en novembre 2023

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

EIMD des Marches du Velay/Rochebaron - 2 Av de Marinéo - BP 80 - 43600 Ste Sigolène

☎ : 04.71.66.40.24

☎ : 06.08.02.78.75

✉ contact@eimdmvelay.fr

TARIFS DANSE CLASSIQUE ET MODERN'JAZZ - Année scolaire 2023-2024

+9 € de cotisation par famille (à ajouter au montant total ou au montant du 1^{er} chèque si règlement en 3 ou 6 fois). Une seule adhésion à l'Association EIMD des Marches du Velay/Rochebaron par famille pour la musique et la danse. Possibilité de régler en espèces ou par chèque-vacances ou coupons-sport.

L'échange chèque contre chèque-vacances ou coupons-sport est possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2023.

	Elèves CCMVR			Elèves extérieurs CCMVR		
	En 6 fois	trimestriel	annuel	En 6 fois	trimestriel	annuel
Eveil danse	12 €	24 €	72 €	12 €	24 €	72 €
Initiation	20,5 €	41 €	123 €	22,5 €	45 €	135 €
Inscription à un 1^{er} cours						
Adulte	35,5 €	71 €	213 €	37,5 €	75 €	225 €
1 ^{er} enfant	28,5 €	57 €	171 €	30,5 €	61 €	183 €
2 ^e enfant	25,5 €	51 €	153 €	27,5 €	55 €	165 €
3 ^e enfant	23 €	46 €	138 €	25,5 €	51 €	153 €
Inscription à un 2^{ème} cours						
Adulte	23 €	46 €	138 €	24,5 €	49 €	147 €
Enfant	19 €	38 €	114 €	20,5 €	41 €	123 €
Inscription à un 3^{ème} cours						
Adulte	14 €	28 €	84 €	15,5 €	31 €	93 €
Enfant	11 €	22 €	66 €	13 €	26 €	78 €

Légende : CCMVR Communauté de communes des marches du Velay/Rochebaron

PLANNING INDICATIF DANSE

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	10h45 à 11h30 4/5 ans 2018-2019 EVEIL 1		
	11h30 à 12h30 6/7 ans 2016-2017 INITIATION 1		
	13h15 à 14h30 8/9 ans 2014-2015 CLASSIQUE Niveau IC 1.2		
17h00 à 18h00 8/9 ans 2014-2015 MODERN'JAZZ Niveau IC 1	14h30 à 16h00 10/12 ans 2011 à 2013 CLASSIQUE Niveau IC 3.4	17h00 à 18h15 9/10 ans 2013-2014 MODERN'JAZZ Niveau IC 2	17h00 à 17h45 4/5 ans 2018-2019 EVEIL 2
18h00 à 19h30 10/12 ans 2011 à 2013 MODERN'JAZZ Niveau IC 3-4	16h30 à 18h00 13/15 ans 2008-2010 CLASSIQUE Niveau IIC 1.2	18h15 à 19h45 13 ans 2010 MODERN'JAZZ Niveau IIC 1	17h45 à 18h45 6/7 ans 2016-2017 INITIATION 2
19h30 à 21h00 14 ans 2009 MODERN'JAZZ Niveau IIC 2	18h00 à 20h00 CLASSIQUE Niveau IIC 3.4	19h45 à 21h15 MODERN'JAZZ ADULTE & ados + 16 ans	18h45 à 20h45 MODERN'JAZZ Niveau IIC 3.4

↳ DEBUT DES COURS : à partir du mardi 19 septembre 2023.

↳ PAS DE COURS pendant les vacances scolaires sauf exception.

Cadre réservé à l'administration.

- Chèque annuel
- Chèques x 3
- Chèques X 6
- Chèques vacances :

- Espèces : € (Reçu n° _____).
- Coupons-sport :
- Autres élèves de la famille :

Renseignements **ELEVE**

NOM..... Prénom.....
 Date de naissance : / /
 Etablissement scolaire fréquenté en 2023/24 :Classe.....
 Commune :

Renseignements **PARENTS**

	PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom		
<input type="checkbox"/> E-mail (1 seul par élève)		
Adresse CP - Commune		(si différente)
portable		
domicile		

⇒ L'élève s'inscrit dans les disciplines suivantes - cocher la ou les case(s) :

- EVEIL DANSE 1 (né en 2018-2019) : MERCREDI 10H45 à 11H30
- EVEIL DANSE 2 (né en 2018-2019) : VENDREDI 17H00 à 17H45
- INITIATION DANSE 1 (né en 2016-2017) : MERCREDI 11H30 à 12H30
- INITIATION DANSE 2 (né en 2016-2017) : VENDREDI 17H45 à 18H45

CLASSIQUE

- Cycle 1 - 1^{ère} et 2^{ème} année (né en 2014-2015) : MERCREDI 13H15 à 14H30
- Cycle 1 - 3^{ème} et 4^{ème} année (né en 2011 à 2013) : MERCREDI 14H30 à 16H00
- Cycle 2 - 1^{ère} et 2^{ème} année (né de 2008 à 2010) : MERCREDI 16H30 à 18H00
- Cycle 2 - 3^{ème} et 4^{ème} année : MERCREDI 18H00 à 20H00

MODERN' JAZZ

- Cycle 1 - 1^{ère} année (né en 2014-2015) : MARDI 17H00 à 18H00
- Cycle 1 - 2^{ème} année (né en 2013-2014) : JEUDI 17H00 à 18H15
- Cycle 1 - 3^{ème} et 4^{ème} année (né en 2011-2013) : MARDI 18H00 à 19H30
- Cycle 2 - 1^{ère} année (né en 2010) : JEUDI 18H15 à 19H45
- Cycle 2 - 2^{ème} année (né en 2009) : MARDI 19H30 à 21H00
- Cycle 2 - 3^{ème} et 4^{ème} année : VENDREDI 18H45 à 20H45
- Adulte et ados + 16 ans : JEUDI 19H45 à 21H15

⇒ L'élève et les parents déclarent avoir pris connaissance des modalités d'inscription et adhèrent au règlement intérieur de l'EIMD (disponible auprès du secrétariat et sur le site internet www.eimdmvelay.fr).

SIGNATURE :

Fait à..... le.....2023.

Autorisation à compléter au dos SVP



AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MINEURS

Je soussigné(e) : (Nom et prénom de l'un des parents)

agissant en qualité de représentant légal de : (Nom de l'élève)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet. Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2023. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter l'anonymat de l'élève et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Date : **Signature précédée de la mention manuscrite**
« Lu et approuvé, bon pour accord »

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MAJEURS

Je soussigné(e) : (Nom et prénom de l'élève majeur)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos me concernant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet.

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2023. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter mon anonymat et ne devront pas porter atteinte à ma réputation.

Date : **Signature précédée de la mention manuscrite**
« Lu et approuvé, bon pour accord »

Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement. La durée de conservation de ces données le temps de votre inscription.

L'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il est inscrit, et de gérer son dossier. Pour exercer ses droits chaque titulaire peut contacter l'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron ou le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : EIMD des Marches du Velay/Rochebaron, Délégué à la protection des données, 2 Avenue de Marinéo BP 80 43600 Sainte-Sigolène ou par e-mail : dpd@eimdmvelay.fr.



Ecole Intercommunale
de Musiques et de Danses
Marches du Velay - Rochebaron